

# Les formations "HMONP" dans les écoles d'architecture franciliennes

Les écoles	 école nationale supérieure d'architecture de paris-belleville	 École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais	 ensa paris la villette	 PARIS VAL DE SEINE D'ARCHITECTURE	 École nationale supérieure d'architecture Versailles	 École d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée	
Page Internet dédiée à la HMONP	<a href="https://www.paris-belleville.archi.fr/formations/hmonp/">https://www.paris-belleville.archi.fr/formations/hmonp/</a>	<a href="https://www.esa-paris.fr/la-pedagogie/formations/formation-hmonp-vae/presentation?lang=fr">https://www.esa-paris.fr/la-pedagogie/formations/formation-hmonp-vae/presentation?lang=fr</a>	<a href="https://paris-malaquais.archi.fr/etudes/p/hmonp/#habilitation-a-lexercice-de-la-maitrise-doeuvre-en-son-nom-propre">https://paris-malaquais.archi.fr/etudes/p/hmonp/#habilitation-a-lexercice-de-la-maitrise-doeuvre-en-son-nom-propre</a>	<a href="http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=hmonp">http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=hmonp</a>	<a href="https://www.paris-valdeseine.archi.fr/formations/enseignements/habilitation-a-lexercice-de-la-maitrise-doeuvre-en-son-nom-propre-hmonp.html">https://www.paris-valdeseine.archi.fr/formations/enseignements/habilitation-a-lexercice-de-la-maitrise-doeuvre-en-son-nom-propre-hmonp.html</a>	<a href="http://www.versailles.archi.fr/index.php?page=etude_s&amp;categorie=etudes_hmonp">http://www.versailles.archi.fr/index.php?page=etude_s&amp;categorie=etudes_hmonp</a>	<a href="https://paris-est.archi.fr/formations/post-master/hmonp">https://paris-est.archi.fr/formations/post-master/hmonp</a>
<b>INSCRIPTION</b>							
Philosophie des enseignements	Préparer les DEA futurs maîtres d'œuvre à l'exercice de leurs responsabilités. Faire réfléchir les DEA sur la profession à partir d'une expérience professionnelle.	Forte primauté donnée à l'expérimentation et au renforcement des compétences douces (collaboration), complétée par l'intervention d'invités-experts extérieurs.	Année de réflexion sur les responsabilités de l'architecte maître d'œuvre et sur le projet professionnel.	Réflexion critique sur l'exercice professionnel et mise en perspective des enseignements dispensés au regard des expériences vécues dans la structure d'accueil. Réflexion sur les responsabilités de l'architecte et développement d'une posture critique.	Préparer les candidats au jury d'habilitation en leur permettant d'asseoir une posture propre vis-à-vis de leurs futures responsabilités sur des connaissances solides en matière juridique, de chantier et de gestion financière. L'accent est mis sur le caractère complexe et multiple de la responsabilité de l'architecte maître d'œuvre et sur toutes les formes de cette responsabilité : sociale, culturelle, éthique, économique, environnementale, juridique.	Confronter les étudiants aux expériences et à la pratique de chacun. Défricher un thème professionnel pertinent à travers le mémoire.	Synthèse des expériences professionnelles au regard des objectifs prédéfinis de la HMONP. Elaboration d'un point de vue critique du candidat sur la profession d'architecte, par l'approfondissement d'une thématique de la HMONP.
Conditions particulières pour les VA	24 mois minimum d'expérience professionnelle après le diplôme dans une ou plusieurs agences d'architecture en France (en tant que salarié.e).	24 mois d'ancienneté de diplôme pour les candidats extérieurs 36 mois (à temps plein) d'expérience professionnelles dans le domaine de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine dont 6 mois en continuité dans la même structure.	Pas de temps minimum d'expérience professionnelle. Il faudra fournir tous documents susceptibles d'éclairer la commission sur la nature et le niveau des connaissances acquises. Copie du diplôme. Les 3 derniers bulletins de salaire ou attestation URSSAF.	36 mois d'expérience professionnelle dont 12 mois en continuité dans la même structure et une ancienneté de diplôme de 24 mois exigée.	36 mois minimum d'expérience professionnelle dans la maîtrise d'œuvre, en France ou à l'étranger, dont au moins les 2/3 en France.	36 mois minimum d'expériences professionnelles en France ou à l'étranger. Une commission étudie et valide les candidatures.	24 mois minimum au sein d'une ou de plusieurs structures d'accueil de maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine.
Informations fournies aux futurs candidats	Événement et documentation d'information	Livret des syllabus et document HMONP du CROAIF, conférences filmées enregistrées, mémoires exemplaires ,	Événement et documentation d'information	Événement et documentation d'information	Présentation dans le cadre d'un événement consacré aux formations post-diplôme de l'ENSAPVS (fin mars) et informations disponibles sur le site internet	Documents d'information	Événement et documentation d'information (planning, livret des études sur le site internet)
<b>Calendrier</b>							
Durée des enseignements	Octobre et mars	240 h	Septembre et juin	Janvier et juin	Octobre à mai	De fin septembre à fin janvier	De septembre à mai
Répartition des sessions	2 sessions de 15 jours et 1 matinée en janvier.	2 sessions intensives de 15 jours en février et juin, le matin intensif sur la maquette numérique et l'après midi cours magistraux. Cours de soutien sur les logiciels Revit & Archicad le samedi et conférences en Visio de 50h sur un bâtiment connu par le chef de projet de l'agence réputée.	2 sessions de 15 jours.	Session 1 : 10 jours de cours de fin janvier à début février. Session 2 : 10 jours de cours (fin juin / début juillet).	1 semaine intensive de 40h en octobre (4 interventions par jour pendant 5 jours). Séminaires, cours et TD chaque vendredi (demi-journée ou journée) d'octobre à mai.	Seminaire de rentrée : 3 jours fin septembre Cours tous les samedi d'octobre à décembre Semaine intensive : deuxième semaine de janvier	5 sessions thématiques de 4 à 5 jours réparties sur l'année (comprenant chac 1 journée d'atelier transversal)
<b>Pédagogie et enseignements</b>							
Modalité d'examen	Examens écrits avec possibilité de rattrapage	Assiduité aux cours, validation des capacités générales attendues dans l'article 7 de l'arrêté de 2007 par le prisme de la pratique de la maquette numérique et l'approche BIM sur un projet, l'évaluation est opérée par 3 BIM Managers diplômés ESA et ESTP ENPC.	Assiduité aux cours, note de rendu In Situ, note du mémoire	Journal de bord thématisé hebdomadaire	Contrôle continu et examen	Examens théoriques : gestion, droit, chantier	Examens à la fin de chaque session thématique (devoirs sur table, travail de réflexion, rendus fiches de note). Contrôle d'assiduité. 1 mémoire intermédiaire et 1 rapport professionnel final.
Mémoire et soutenance	Oui, avec rattrapage	Mémoire professionnel transmis au Jury. Soutenance orale devant le Jury. En cas de non habilitation, le Jury peut proposer au candidat un mémoire complémentaire à produire dans un délai de 3 semaines et qui sera apprécié par le même Jury. En cas d'ajournement le jury souverain demande ou non au candidat de refaire tout ou partie de la formation HMONP.	Oui, sans rattrapage	Oui	Oui, sans rattrapage	Oui, sans rattrapage	Oui. Mémoire professionnel transmis au Jury ; soutenance orale devant le jury. En cas de non habilitation, le Jury peut proposer au candidat de représenter u soutenance orale devant un nouveau jury à la session complémentaire sur la base d'un mémoire professionnel complété selon les indications du Jury.
<b>MSP (Mise en situation professionnelle)</b>							
MSP obligatoire	Oui sauf pour les VAE	Oui sauf pour les VAE	Oui, sauf VAE.	Oui, sauf dispense après VA	Oui, sauf pour les VAP. Mise en situation professionnelle dans une structure	Oui	Oui (hors VA)
Délai pour trouver une MSP	Jusqu'à fin décembre	6 mois	Jusqu'à fin janvier	Non communiqué	Contrat de travail (CDD ou CDI) ou promesse d'embauche à fournir au moment de l'inscription.	Jusqu'à fin janvier/mi février	Jusqu'en Octobre
Durée de la MSP	6 mois minimum	Entre 6 mois et 2 ans	6 mois minimum	6 mois minimum	7 mois minimum au 4/5e	6 mois minimum	6 mois minimum
Suivi MSP	Suivi régulier par l'enseignant référent	Par les directeurs d'études et supervisé par le référent HMONP	Une séance en groupe/mois et 6 semaines avant la remise du mémoire le travail devient individuel et mensuel.	Un suivi mensuel par groupe sous forme de séminaire. Un suivi individuel à partir de la rédaction du mémoire. Les VA sont intégrés dans les mêmes groupes de suivi pour enrichir les débats.	Le directeur d'études encadre en séance mensuelle un groupe de +/- 14 candidats autour de thématiques en lien avec la MSP et la formation HMONP. Ces séances accompagnent l'élaboration et la rédaction du mémoire professionnel, préparent à l'oral et aux échanges avec le Jury.	Un directeur d'études encadre 15 diplômés en architecture. 7 sessions sont prévues : 1 en novembre puis 1 séance par mois de février à septembre. Les groupes sont mixtes VAP et MSP. La finalité est la rédaction du mémoire et la préparation à l'oral	Au sein de la structure d'accueil : fiches mensuelles de suivi rédigées par le TUTEUR; Avec les Directeurs d'études : 3 échanges minimum avec le DE
<b>Possibilités d'effectuer la MSP</b>							
MSP hors agence d'architecture	Non	Oui	À titre exceptionnel. Avis de la commission HMONP, au cas par cas	Accepté sous conditions.	Accepté sous conditions	Accepté sous conditions	Non
MSP via une junior-entreprise	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
MSP en auto-entreprise (libéral)	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
MSP à l'étranger	Oui, sous réserve que le diplômé en architecture ait des expériences en France et travail comparatif avec la pratique hexagonale requis.	Oui	Oui, travail comparatif avec la pratique hexagonale requis.	Oui, travail comparatif avec la pratique hexagonale requis.	Oui, travail comparatif avec la pratique hexagonale requis.	Oui, sous conditions, comparaison avec la pratique hexagonale	Oui
<b>JURYS</b>							
Calendrier	1 semaine en septembre.	Entre les 15 et 30 octobre et entre les 15 et 30 avril.	Dernière semaine de septembre	Session de 15 jours fin octobre, début novembre. Jury de rattrapage entre mi et fin janvier pour les ajournés.	1 session de soutenance d'une semaine en juin	2 sessions Juin : VAP Septembre : MSP	1 session en septembre / 1 session de rattrapage en janvier
Durée de la soutenance	40 min (20 min de présentation et 20 min d'échanges avec le jury)	1h avec : 20 min. de présentation, 20 min. de questions, 20 min. de délibération.	45 min.	1h avec : 20 min. de présentation, 20 min. d'échange avec le jury, 20 min. de délibération.	1h avec : 5 min d'introduction par le tuteur de la structure d'accueil, s'il est présent, ou lecture de la lettre d'appréciation, 20 min d'exposé oral du candidat, 20 min de questions et échanges avec le jury (le tuteur est invité à se retirer 10 min avant la fin de cette séquence).	40 min : 20 min présentation 20 min échange avec le jury Délibération à huit clos en fin de journée	5 minutes d'introduction par le tuteur de la structure 15 minutes de présentation, 20 minutes d'échange avec le jury, 10 à 15 minutes de délibération à huis clos.
Mémoire professionnel	15 pages + annexes	30 pages minimum comprenant : - CV - Analyse critique de la structure d'accueil - Analyse de l'expérience au sein de la structure de MSP - Réflexion sur un aspect particulier de la profession d'architecte, en lien avec l'expérience professionnelle du candidat - Projection professionnelle du candidat et de son éthique	20 à 25 pages maximum (hors illustrations) + annexes	20 à 25 pages comprenant : - Développement de la thématique, - Illustration à travers de(s) cas concret(s) vécu(s) par l'ADE, - Projet professionnel/posture d'architecte. Mémoire et journal de bord envoyés aux membres du jury	20 à 25 pages de texte maximum hors illustrations. Le mémoire doit proposer, à partir de l'expérience de MSP, une analyse critique d'un ou plusieurs éléments du métier d'architecte, ainsi qu'une présentation du projet professionnel du candidat.	Mémoire 25 pages, hors biblio, comprenant : - Description de l'agence pour les MSP - Développement de la Thématique - Projet professionnel - Mémoire envoyé aux membres du jury	25 pages de texte (hors CV, annexes et illustrations)
Composition des jurys (défini par un arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'HMONP)	Le jury est composé d'au moins 5 membres : <b>2/3 sont architectes praticiens, enseignants ou non 1 architecte-enseignant venant d'une autre école 1 proposé par le conseil régional de l'ordre des architectes.</b> La personne responsable du suivi du diplômé en architecture pendant sa situation professionnelle est invitée par l'école. Le directeur d'études responsable du suivi du diplômé en architecture tout au long de sa formation assiste à la soutenance.						
Présidence du jury	Une personnalité architecte issue du corps des enseignants de l'école.	Une personnalité souvent non ressortissante de l'école.	Une personnalité nommée par les membres du jury en début de session.	Une personnalité choisie parmi les enseignants de l'école.	La personnalité la plus "reconnue" ou le doyen d'âge.	Une personnalité (hors représentant de l'Ordre) nommée parmi les membres du jury	Une personnalité désignée parmi les membres du jury au début, de préférence un des deux enseignants d'une autre école.
Huis-clos du jury	Personnes extérieures acceptées si accord du DEA et des membres du jury (huis-clos pour la délibération).	Oui	Personnes extérieures acceptées si accord des membres du jury, huis-clos pour la délibération.	Non, sauf pour la délibération.	Oui	Oui	Le Jury se tient à huis-clos. Le Directeur d'études peut être présent au Jury, mais il ne participe pas à la décision du jury.
% de réussite (hors abandon)	84%	86%	91% (année 2021-2022)	89%	87%	87%	88%